

**Procès-verbal de la séance
du Conseil Communal d'Oron
tenue le lundi 9 décembre 2019
à la grande-salle d'Ecoteaux**

Présidence : M. Jean-Luc Schwaar
Scrutatrices : Mme Rosemarie Moullet
Mme Maude Chollet
Secrétaire : Mme Lorraine Bard

Le Président du Conseil, M. Jean-Luc Schwaar, ouvre la dernière séance de l'année du Conseil Communal à 20h. Il souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers, aux membres de la Municipalité, au personnel communal ainsi qu'aux représentants de la presse et au public. L'ordre du jour sera suivi tel que présenté.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour
--

1. Appel
2. Assermentation de M. Daepfen Nicolas en remplacement de M. Giller Julien
3. Procès-verbal de la séance du 24 juin 2019
4. Communication du bureau
5. Communication de la Municipalité
6. PREAVIS 12/2019
Crédit d'investissement de CHF 392'000.- TTC pour l'aménagement d'une liaison entre le réseau d'eau potable de l'AVGG et celui d'Oron à Granges-Veveyse
7. PREAVIS MUNICIPAL N° 13/2019
Budget 2020
8. PREAVIS MUNICIPAL N° 14/2019
Crédit d'étude de CHF 108'000.- TTC pour la réalisation d'une gare routière et un accès au centre sportif à Oron-la-Ville
9. Présentation de l'Agenda 21
10. Divers et propositions individuelles

Appel

- 52 Conseillers sont présents sur 59. Le quorum étant atteint, le Président ouvre formellement la séance.

Assermentation de M. Daeppen Nicolas en remplacement de M. Giller Julien

- **Le Président du Conseil** informe qu'il faut assermenter M. Daeppen Nicolas suite à la démission de M. Giller Julien.
- **Le Président du Conseil** donne lecture de la prestation de serment.
- **M. Daeppen Nicolas** prête serment et devient officiellement membre du Conseil Communal.

53 conseillers sont présents après cette assermentation

PV du 24 juin 2019

- **Le Président du Conseil** demande s'il y a des corrections/modifications du procès-verbal.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal** demande qu'à la page 2, dans les communications de la Municipalité, son intervention soit corrigée de la manière suivante :
« revient sur le PGA et plan directeur communal qui ont eu un faux-départ. En effet lors de l'appel d'offres préliminaires la commune a choisi un bureau, sur les quatre, deux des concurrents ont fait recours. La commune n'a pas eu gain de cause. Le temps a pu être rattrapé car la transmission au SDT de l'étude préliminaire sera effective au 31 août 2019. Cette dernière a été faite par un autre bureau selon conseil du BAMO. Maintenant la commune doit refaire un appel d'offre pour la suite. Le dossier est très complexe ».
- p. 4, préavis 10/2018 Rapport de gestion, modifier le terme temples régionaux par centre régionaux.
- **M. Jean Mancini** demande que dans le texte sur la résolution, il faut modifier le terme « explosion » par « exposition ».
- **M. Philippe Modoux, Syndic** indique qu'à la page 2, il a fait des remerciements mais il faut changer le mot « STEP » par « STAP ».
- **Le Président du Conseil** indique que le PV sera archivé avec les modifications demandées.

Communications du bureau

- **Le Président du Conseil** salue le public. Il a été interpellé au sujet des signatures sur les rapports. Il indique que la loi n'est pas claire. Si la personne est remplacée, par un suppléant. Ce

dernier signe le rapport. Autrement, le membre excusé à la séance de commission peut aussi signer le rapport.

- Le premier tour de l'élection complémentaire à la Municipalité s'est très bien passé. Il rappelle le second tour ce dimanche et encourage les personnes qui n'ont pas encore voté à le faire.

Communications de la Municipalité

- **M. Philippe Modoux, Syndic** souhaite la bienvenue aux Conseillers, aux collaborateurs, à la presse.
- Le repas des jeunes citoyens a eu lieu mercredi dernier, 16 personnes étaient présentes et il constate que 2 jeunes sont dans le public et les remercie.
- Quartier de la gare à Palézieux : en cours et le permis de construire pour le collège est valable depuis ce jour.
- Tour de Romandie : grand succès pour le repas de soutien, le financement est assuré.
- Fusion avec Essertes : le 27 février prochain, il y aura une séance d'information entre les 2 communes. Le 23 mars 2020, les Municipalités seront réunies avec les membres des commissions désignées par les Conseil, et le 5 septembre 2020 information à la population. Les votations auront lieu dans le courant de l'automne 2020.
- Il souhaite de belles fêtes de fin d'année à l'assemblée.

PREAVIS MUNICIPAL N° 12/2019

Crédit d'investissement de CHF 392'000.- TTC pour l'aménagement d'une liaison entre le réseau d'eau potable de l'AVGG et celui d'Oron à Granges-Veveyse

- **Le Président du Conseil** passe la parole au Président de la commission ad hoc puis au Rapporteur de la commission des finances.
- **M. Jean-Daniel Dind**, Président de la commission ad hoc, résume le rapport de sa commission.
- **M. Cédric Ottet**, Rapporteur de la commission des Finances, donne lecture résumée du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **M. Florian Meyer**, fait l'intervention suivante :
 - Le 20 mai 2019, votre serviteur questionnait la Municipalité sur le thème de l'eau potable et du bilan PDDE afin de faire un point de la situation, 7 ans après le début de cette démarche, de nombreux crédits votés (plus de 14 millions CHF) et des interrogations qui subsistent. Il était proposé à la Municipalité de s'y préparer et d'y répondre lors du Conseil communal suivant du 24 juin 2019. Il est à noter qu'entre temps, courant juin, M. Isoz (responsable du dicastère des eaux) a démissionné.
 - Le 24 juin 2019, voyant que la Municipalité ne répond pas à ma question, une interpellation est déposée sur ce sujet par des membres du Conseil communal. La Municipalité n'y répond pas et reporte sa réponse.
 - Ce soir, le 9 décembre 2019, je constate que la réponse de la Municipalité n'est pas portée à l'ordre du jour, alors que notre règlement communal est clair à ce sujet (art. 74) : la Municipalité doit donner sa réponse au plus tard dans la séance suivante. Je peux comprendre et accepter cette situation qui est exceptionnelle, compte tenu du départ de

M. Isoz. Il semble cependant que la demi-année qui sépare juin à décembre n'était visiblement pas suffisante pour répondre aux questions posées, compte tenu de la difficulté du sujet. Dès lors, je n'accepte pas un nouvel investissement de cette ampleur (env. 400'000 CHF) tant que le sujet n'est pas maîtrisé par la Municipalité et les réponses à l'interpellation données. Il s'agit d'une sorte de « non entrée en matière ».

- Je m'oppose donc à ce préavis.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** indique qu'il faut répondre à cette interpellation. Il constate que notre commune a été fournie en eau de qualité durant tout l'été. Il faut aller dans l'urgence pour ces travaux dans la Z.I de Granges.
- **Mme Patricia Schneider-Beroud** demande pourquoi les frais ne sont pas partagé avec l'AVGG entre les communes.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** répond qu'une partie de la Z.I. de Granges est sur la commune d'Oron, que cette eau sera pour nous. C'était ridicule de faire 2 amenées d'eau donc la commune a négocié.
- **Mme Anne-Cécile Uldry** demande à qui sera la charge d'entretien des conduites d'eau.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** répond que ce sera moitié-moitié pour la chambre.
- **M. Thierry Ménetrey, Municipal** précise bien que l'eau sera pour notre commune, même si cela représente 1/10 sur notre territoire
- **M. Cédric Ottet, Rapporteur de la COFIN** indique que cet investissement fait partie du PDDE.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée, et passe au vote sur ce préavis.

Résultat : le Préavis 12/2019 est accepté par 50 oui – 2 non et 1 abstention.

PREAVIS MUNICIPAL N° 13/2019 Budget 2020

- **Le Président du Conseil** passe la parole au Rapporteur de la COFIN.
- **M. Cédric Ottet**, Rapporteur de la commission des Finances, donne lecture résumée du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **Mme Monique Ryf** revient d'abord sur le rapport de la COFIN, dont elle est suppléante. Elle indique que lors de la première séance, il y avait 3 membres de présents. Elle avait demandé que soit indiqué dans le rapport que le budget était accepté par 4 voix et 1 abstention, ceci n'a pas été fait, c'est pour cette raison qu'elle n'a pas signé le rapport de sa commission, et elle le déplore.
- p. 22 « 5 Instruction publique et cultes, 3522.00 Groupement scolaire Oron-Palézieux » elle dépose l'amendement suivant : Au poste 5 du budget, Instruction publique et cultes, pour le compte 3522.00, soit le groupement scolaire Oron-Palézieux, ajouter un montant de 90'000.- CHF, au budget de 2'9995'000.- CHF. En effet l'objet de cet amendement concerne le budget de l'école et plus précisément la prise en charge des coûts des camps de ski, des courses d'école et des sorties culturelles, patrimoine et environnement. Elle revient sur l'arrêt du Tribunal Fédéral qui indique que le montant demandé aux parents est de maximum CH16.-/jour pour la nourriture.

Elle trouve que les camps et sorties sont très importants et qu'il faut l'égalité pour tous. Elle encourage l'assemblée à accepter cet amendement.

- **M. Christian Bays, Municipal**, fait un historique de cet arrêt du Tribunal Fédéral. Depuis août 2019, le canton a décidé de mettre en œuvre cet arrêt. Il a fallu faire des évaluations des coûts, la première évaluation était de CHF 40'000.- en séparant les cycles scolaires. Il indique que le directeur des écoles établit son budget qui est ensuite discuté au sein de l'entente intercommunale.
- **Le Président** redonne lecture de l'amendement : « Au poste 5 du budget, Instruction publique et cultes, pour le compte 3522.00, soit le groupement scolaire Oron-Palézieux, ajouter un montant de 90'000.- CHF, au budget de 2'9995'000.-. »
- **M. Florian Meyer** souhaite connaître la position de la Municipalité au sein de l'entente intercommunale.
- **M. Christian Bays, Municipal** précise qu'il représente la Municipalité, il se doit d'avoir un devoir de collégialité, cette dernière n'est pas pour cet amendement.
- **M. Philippe Demierre** demande ce que vont mettre les autres communes, si Oron met CHF 90'000.-.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** relève qu'il y aura un impact sur le budget de l'établissement et il faudra trouver ce montant de CHF 90'000.-. Il comprend bien les difficultés de certaines familles. Il constate que la Municipalité participe déjà au financement des camps/autres et qu'il faudrait plus de précision sur les camps et que ce financement a déjà doublé depuis l'entrée en vigueur de cet arrêt du Tribunal Fédéral. Les impôts devront augmenter.
- **M. Romain Richard** est d'accord avec M. Modoux, car il s'agit d'un chèque en blanc. Il constate que le budget scolaire a déjà été accepté et qu'il se monte à presque 3 millions et qu'il n'est pas forcément très précis contrairement à l'amendement.
- **Mme Monique Ryf** indique qu'un membre de la COFIN est convié à une séance pour la présentation du budget. Elle constate qu'il faudrait peut-être revoir la procédure. Elle relève que notre taux d'imposition est de 69% et qu'il faut investir pour les enfants. La Commune n'a pas répercuté les 1.5 point d'impôt à la baisse liée à la reprise des charges de l'AVASAD par le canton. D'autres communes l'ont fait.
- **M. Philippe Demierre** demande d'accepter cet amendement. Le montant de CHF 90'000.- ne devrait pas avoir de conséquence sur les comptes.
- **M. Christian Bays, Municipal** : le bureau de référence représente les communes et chaque facture est validée par lui-même (Président du bureau de référence). Le budget de l'école est discuté avec le directeur et ensuite il y a une séance avec les représentants des communes. Tout est présenté. Il constate qu'actuellement un camp de ski est facturé CHF 80.- aux parents, ce qui inclut le chalet, la nourriture et les skis pour les enfants qui n'en n'ont pas. Le montant de CHF 90'000.- indiqué dans l'amendement, correspond au montant manquant des 3 communes. Si Oron décide de mettre cette rallonge, il devra aller discuter avec les autres communes.
- **M. Cédric Ottet** indique que le taux d'imposition est de 69%, et que la part communale au budget de l'école est de CHF 2'900'000.-. La loi parle de camp de ski et de camp d'été, et l'amendement parle de camps et de sorties. Il trouve qu'il y a un mélange et n'a pas compris tous les montants.
- **M. Fabrice Chollet** aimerait des précisions sur le montant de CHF 90'000.-.
- **M. Christian Bays, Municipal**, précise que les frais de nourriture peuvent être demandés aux parents. Tout le reste est financé par les communes. Il faut faire des choix, certains camps ont lieu tous les 2 ans au lieu de chaque année. Les sorties d'un jour sont diminuées, comme par exemple une fois la patinoire au lieu de 2.
- **Mme Laurence Bellon** est enseignante et connaît bien la situation. Elle constate que CHF 90'000.- c'est beaucoup, mais c'est pour les enfants. Les sorties sont importantes et les camps également.
- **M. Florian Meyer** remercie M. Bays pour les explications détaillées et confirme que ce n'est pas un chèque en blanc et que l'école doit fournir un plan précis des camps/sorties.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** précise qu'effectivement le financement des communes est identique. L'association existe comme elle est. Nous avons fusionné pour éviter des associations.

Il trouve dommage de dépenser ce montant de CHF 90'000.- sans précision. Il revient sur la baisse d'impôt possible et indique que 183 communes ne l'ont pas fait. Il constate également que les charge liées à l'accueil de la petite enfance ont augmenté en 3 ans. Cet amendement n'est pas possible.

- **M. Christian Bays, Municipal** les frais des camps en 2018, étaient de CHF 132'000.-, course d'école/sortie, CHF 16'442.-. Ceci peut varier en fonction du nombre d'élèves. Un chalet pour des camps est à réserver d'année en année. Un camp ne peut pas s'improviser. Il rappelle également qu'un budget scolaire est sur une année scolaire et que le budget communal, est sur une année civile.
- **M. Philippe Tailens**, remercie la Municipalité pour sa prudence lors de l'établissement du budget. Il y a chaque fois des amortissements exceptionnels. Il ne voit pas la nécessité de péjorer les enfants. Il pense que cela vaut la peine. Ce n'est que pour une année et le montant n'aura pas un impact négatif sur les comptes.
- **M. Philippe Demierre**, comprend la Municipalité. Il relève ce pendant que le montant de CHF 90'000.- représente le 3.75 pour mille du total des charges. Il constate que les camps sont importants, il trouverait dommage de les supprimer. C'est important pour la vie sociale, ceci n'a pas de prix. Il précise également que la logistique n'est pas facile si les camps n'ont pas lieu toutes les années.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** ajouter qu'il est également possible d'organiser des camps facultatifs.
- **Mme Monique Ryf** informe que le canton de Genève a introduit les camps facultatifs. Cette solution n'est pas correcte sous l'angle de l'égalité des chances. Au niveau Fédéral, il y a actuellement des discussions pour augmenter la participation aux camps Jeunesse et Sports.
- **M. Cédric Ottet** ne s'oppose pas aux camps mais trouve que le montant de CHF 90'000.- est élevé, il pense que CHF 50'000.- serait déjà bien.
- **Le Président du Conseil** demande s'il s'agit d'un sous-amendement.
- **M. Cédric Ottet** : non il s'agit juste d'une remarque.
- **M. Pierre-Vincent Baechler** demande le vote à bulletin secret pour cet amendement.
- **Le Président du Conseil** demande s'il y a l'appui de 5 membres, il constate que oui.
- **Le Président du Conseil** passe au vote à bulletin secret, comme la parole n'est plus demandée.

Résultat du vote sur l'amendement :

Au poste 5 du budget, Instruction publique et cultes, pour le compte 3522.00, soit le groupement scolaire Oron-Palézieux, ajouter un montant de 90'000.- CHF, au budget de 2'9995'000.- CHF.

25 oui – 25 non et 2 absentions

- **Le Président du Conseil** constate qu'il y égalité, c'est à lui de voter, ce dernier accepte cet amendement.

Résultat du vote sur l'amendement :

Au poste 5 du budget, Instruction publique et cultes, pour le compte 3522.00, soit le groupement scolaire Oron-Palézieux, ajouter un montant de 90'000.- CHF, au budget de 2'9995'000.- CHF.

26 oui – 25 non et 2 absentions

- **Le Président du Conseil** fait reprendre la discussion sur le budget 2020.
- **M. Jean-Luc Kissling** : p.2 « Remarques et observations » 1100.4111.00 Ristourne en lien avec les antennes de téléphonie (nouveaux contrats). Il demande de quoi il s'agit
p. 19 « Remarques et observations » 4510,3185.09 Abandon par Swisscom de la 2G, modifier le système des moloks. Il demande de quoi il s'agit.

- **M. Christian Bays, Municipal** indique que depuis l'établissement du budget, le fournisseur a renoncé à la 5G et posera de la 4G pour les moloks.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** informe que les conventions avec les opérateurs ne sont pas signées. Ce poste du budget sera susceptible d'être modifiée. Il faudra voir ce qui en est du moratoire Cantonale.
- **M. Jean-Luc Kissling** demande s'il s'agit d'une location.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** confirme que oui.
- **Mme Laurence Bellon** aimerait connaître le montant de la subvention et la nature du contrat qui lie la commune avec le journal Le Courrier.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** indique que le montant se trouve au chapitre 2 sous « Frais de communications », c'est un prix par ménage, le contrat est rediscuté chaque année. La Municipalité peut mettre des articles et des informations avec une réduction de 20%.
- **Mme Laurence Bellon** demande si des réductions sont aussi accordées au Conseil Communal.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** indique que tel est le cas pour les communications du conseil par exemple et qu'il y a possibilité de négocier pour le reste.
- **M. Jean-Daniel Dind** : p.7 « Budget nature » achat d'eau, il constate que le montant dans le budget a diminué entre 2018 et 2020, pourquoi ?
- **M. Thierry Ménetrey, Municipal**, grâce à la mise en production du puit d'Ecoteaux, la commune devrait moins acheter d'eau.
- **M. Florian Meyer**, constate que dans le plan d'investissement, il y a une faute de frappe. Il demande pourquoi il y a mention de CHF 3 millions pour le collège lié au préavis 02/2019.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** : cette dépense est estimée à 5%, c'est le montant pour l'entreprise totale, comme nous avons le permis de construire pour le collège. Il s'agit d'un acompte.
- **M. Florian Meyer**, p.16 « Amortissement des bâtiments et construction » 3537 Garderie Liloane, se dit surpris du changement des vitrages.
- **M. Thierry Ménetrey, Municipal** c'est pour des raisons de sécurité, ce qui n'avait pas été fait lors de la construction du bâtiment et qu'une partie est à la charge du constructeur.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée et passe au vote sur le préavis.

Résultat : le Préavis 13/2019 est accepté à l'unanimité.

PREAVIS MUNICIPAL N° 14/2018 Crédit d'étude de CHF 108'000.- TTC pour la réalisation d'une gare routière et un accès au centre sportif à Oron-la-Ville

- **Le Président du Conseil** passe la parole au Président de la commission ad hoc puis au Rapporteur de la commission des finances
- **M. Eric Ramseyer**, Président de la commission ad hoc, résume le rapport de sa commission.
- **M. Cédric Ottet**, Rapporteur de la commission des Finances, donne lecture résumée du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **M. Jérôme Vinay** demande comment est établi le volume d'heures et le montant du crédit d'étude.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** indique que ce montant a été fixé par le bureau mandaté.

- **M. Florian Meyer donne lecture :**

- Je pense que les conseillères et conseillers communaux ne sont pas surpris par ce préavis municipal. En effet, lors du préavis 02/2019 pour la construction du nouveau bâtiment scolaire (pour env. 40 millions CHF), la commission ad'hoc avait déposé un amendement qui avait été accepté par notre Conseil communal afin de retirer du préavis le crédit d'investissement pour les arrêts de bus et la modification des accès pour la dépose des élèves à hauteur de 400'000 CHF. Ceux-ci devant faire l'objet d'un préavis distinct, que voici. Merci pour cette proposition.
 - Je suis cependant surpris de découvrir maintenant un crédit d'étude de plus 100'000 CHF, soit 25% du crédit d'investissement initialement demandé dans le préavis 02/2019, bien au-delà des seuils usuels recommandés par la Société des ingénieurs et architectes (env. 10-15%).
 - Comme mentionné en page 2 du préavis 14/2019, la présente étude a pour but de choisir une variante en vue de sa construction. Bien que le plan mis en annexe (variante 6 ou 6.1 selon les documents transmis aux membres du Conseil) n'est pas soumis au vote de ce soir, il correspond à l'orientation choisie par la Municipalité. Cet aménagement n'est pas adéquat pour les enfants et les piétons et pose des soucis de sécurité. Les nouvelles places de parc ne sont pas justifiées et ne répondent pas à un véritable besoin. Le trafic induit se retrouvera d'ailleurs devant la zone sensible des pavillons scolaires et sur la route de Lausanne.
 - Je ne m'oppose pas à ce crédit d'étude, car il est nécessaire d'offrir un accès sécurisé aux transports publics pour les élèves du nouveau collège et la population, en coordination avec les besoins des entreprises de transports (TPF et CarPostal). Laissons cependant de côté l'idée d'une « gare routière », plus adaptée à des grandes villes comme Sion par exemple.
 - Je souhaiterais donc déposer un amendement à ce préavis, afin d'octroyer un crédit d'étude pour l'aménagement des arrêts de bus (indispensables pour les écoliers du futur collège), mais pas pour créer un nouveau parking (qui pourrait venir dans un second temps le cas échéant) tant que ce besoin n'est pas justifié.
 - Je propose donc l'amendement suivant : Le Conseil communal décide 1) d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 108'000.- TTC pour la réalisation d'un arrêt de bus dans le secteur du centre sportif, en sécurisant les cheminements scolaires, sans augmenter l'offre en stationnement des voitures.
- **Le Président du Conseil** ouvre la discussion que sur l'amendement.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal** constate que nous avons un grand besoin de places de parc, surtout vers le centre sportif, en raison de la future salle triple.
- **M. Jean-Luc Kissling** demande la lecture du plan qui se trouve dans le préavis.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** rappelle qu'il s'agit d'un crédit d'étude demandé ce soir. Il s'agit d'un croquis sur le plan. Les détails devront faire partie de l'étude.
- **M. Sébastien Massard** est favorable à la création de places de parc, qui favoriseront l'accès aux transports public.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** constate que la commune se bat depuis 30 ans pour avoir accès aux transports public.
- **M. Christophe Rebetez** constate que cette étude représente beaucoup d'argent, mais qu'elle est importante pour l'accès au collège. Une réflexion doit être faite sur les places de parc. Il faut refuser cet amendement,
- **Le Président du Conseil** passe au vote sur l'amendement, comme la parole n'est plus demandée.

Résultat du vote sur l'amendement :

D'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 108'000.- TTC, pour la réalisation d'un arrêt de bus dans le secteur du centre sportif, en sécurisant les cheminements scolaires, sans augmenter l'offre de stationnement.

est refusé à une très large majorité.

- **Le Président du Conseil** continue la discussion sur le préavis, il constate que la parole n'est plus demandée et passe au vote sur le préavis.

Résultat : le Préavis 14/2019 est accepté par 47 oui et 6 abstentions.

Présentation de l'Agenda 21

- **Le Président du Conseil** indique qu'il s'agit d'une présentation, un rapport sera remis pour le prochain Conseil. Il passe directement la parole à M. Ménétrey.
- **M. Thierry Ménétrey, Municipal**, fait une présentation de l'Agenda 21 avec un récapitulatif des actions déjà entreprises dans notre commune.

Divers et propositions individuelles

- **Le Président du Conseil** ouvre la discussion.
 - **M. Jean-Daniel Dind** remercie la Municipalité d'avoir invité les acteurs-figurants de la FEVI au Téléthon.
 - **M. Jean-Luc Kissling** remercie la Municipalité pour le giratoire vers chez Gilles pour les personnes à mobilité réduite. Il revient sur la 5G et aimerait savoir où en est la commune
 - **M. Olivier Sonnay, Municipal** indique qu'il y a eu 29 oppositions qui ont réuni 347 signatures. Les oppositions sont transmises au Canton, mais nous n'avons pas de délai de retour pour savoir quand elles seront traitées. Nous attendons la marche à suivre du Canton.
 - **Mme Patricia Schneider-Beroud** propose d'arrêter de boire de l'eau dans les gobelets lors des séances du Conseil communal. Tout le monde peut venir avec son verre et l'eau pourrait être servie dans des carafes. C'est une proposition.
 - **M. Thierry Ménétrey, Municipal** a reçu une offre pour des gobelets en plastique recyclables. Il va regarder.
 - **M. Cédric Ottet** remercie les personnes qui sont venues au repas de soutien du Tour de Romandie, il rappelle la date du 28 avril 2020, pour le prologue. Une séance d'information aura lieu en début d'année prochaine.
 - **Le Président du Conseil** clôt ce point de l'ordre du jour, comme la parole n'est plus demandée. Il souhaite à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année.
- La séance est levée à 22h20.

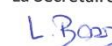
Procès-verbal accepté par le Bureau du Conseil, le 18 décembre 2019

Au nom du Conseil Communal

Le Président

Jean-Luc Schwaar



La Secrétaire

Lorraine Bard